

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE P.M. N° 24.49 C

Objet : STATIONNEMENT – SPECTACLE FESTIVAL DE MAGIE - THÉÂTRE FRANCIS PLANTÉ

Le Maire de la Ville d'Orthez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande de M. LIMOUZIN Fabrice, directeur du Festival de Magie, qui se déroulera à la Théâtre Francis Planté, ce dernier sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, afin de stationner 2 véhicules, à compter du vendredi 18 octobre au dimanche 20 octobre 2024,

Considérant que le Maire doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, quais et places publiques,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Afin de préparer le festival, l'organisateur est autorisé à occuper le domaine public, pour stationner 2 fourgons, le premier sur la place réservée au monte-charge du Théâtre Francis Planté et le second sur la place suivante, place Saint-Pierre, **du vendredi 18 octobre à compter de 09 h 00 au dimanche 20 octobre 2024 jusqu'à 20 h 00.**

Article 2 : La Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, les Services Techniques, la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville.

Fait à Orthez, le jeudi 12 septembre 2024

Le Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne,
Emmanuel HANON

Copies transmises par mail :

SERVICES TECHNIQUES
CCLO
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS

